



RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 03/07/2023

La présentation des différents points est transmise en annexe

Décision	Responsable	Suivi
Approbation de l'ordre du jour		
Approbation	-	-
Avancée du projet covoiturage & Plan de communication		
<u>Contexte</u> : un accord pour développer le covoiturage des salariés des Maisons est en cours de signature entre le SMC, la société Klaxit et 11 Maisons du SMC. <u>Propositions</u> - Définition d'objectifs et d'indicateurs de suivi : - Mettre en place une première démarche RSE collective, valoriser l'image collective des Maisons de Cognac - Multiplier par 3 le nombre de trajets réalisés en covoiturage sur une base 2023 à fin 2027 dans les maisons participantes - Plan de communication : Pour informer du projet les cibles déterminées, valoriser l'action collective du SMC, et inciter au développement du co-voiturage sur le territoire. Plusieurs outils de communication ont été envisagés. Objectif de lancement : mi-septembre		
Décision : Travail sur les objectifs à affiner - Confirmer les chiffres actuels de covoiturage sur le territoire afin de connaître exactement notre point de départ - Chercher une carte des aires de covoiturage et échanger avec Grand Cognac sur le plan mobilité - Organiser une réunion de coordination plan de communication à la rentrée avec les représentants des Maisons	T.Métais/P.Grimbert C.Chapron	⇒ Présentation des éléments permettant d'affiner le travail sur les objectifs lors du prochain CA SMC ⇒ Contact Grand Cognac pour un échange au sujet du plan mobilité et présentation des éléments lors d'un prochain CA SMC. ⇒ Identifier les participants Maison pour le plan de communication et doodle pour organiser la réunion ⇒ Deadline : fin aout 2023
Avenant des Chais de Cognac : Dénonciation de l'avenant et nouveau projet d'avenant		
<u>Contexte</u> : ⇒ Dernière réunion paritaire : mai 2023 → annonce de la dénonciation à venir ⇒ Obligation d'accompagner la dénonciation d'un nouveau projet ⇒ L'avenant restera en vigueur soit jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouvel accord ou à défaut jusqu'au 31/12/2024 ; les discussions sur le nouveau projet doivent commencer avant l'expiration de l'avenant. <u>Contenu du projet</u> : Projet limité aux dispositions actuelles relatives aux salaires et encore actuelle : ⇒ Prime d'ancienneté ⇒ Gratification		

⇒ Proposition de réunion annuelle de présentation des actions RSE et QVT des Maisons <u>Discussions</u>: Les membres du CA s'accordent sur le fait qu'un DRH devra reprendre le lead sur les discussions sociales et les relations avec les organisations syndicales. En outre, la pertinence de la coordination des DRH et de la préparation des positions Cognac au CNVS est rappelée.		
Décision : Validation du projet.	T.Métais	Envoi de la dénonciation et du nouveau projet aux OS ⇒ Deadline : fin juillet 2023
Projet de formation de maintenance		
<u>Contexte</u> : • Pénurie de main d'œuvre en maintenance • Proposition : développement des compétences des salariés des Maisons via une formation certifiante dans le domaine de la Maintenance • Objectif : mettre en place à Cognac une formation certifiante de niveau 4 norme afnor en maintenance pour les salariés des Maisons et plus largement des entreprises intéressées de la région de Cognac ⇒ Proposition : organiser un sondage auprès des adhérents SMC, afin de connaître plus précisément les besoins en maintenance et formation et extension après à l'UP <u>Discussion</u> : • Identifier les formations existantes (déjà fait en Commission Emploi du BNIC) • Se rapprocher ○ du Lycée Louis Delage, s'informer sur la formation ouvriers de chais. ○ des distillateurs qui ont eu des problèmes de recrutement et qui ont lancé leur propre formation. ○ l'IREO. • Nécessité d'adapter la formation aux contraintes et spécificités des PME • Nécessité d'apporter des précisions sur le temps de formation (difficulté pour certaines PME de libérer beaucoup de temps pour une formation, le coût...)		
<u>Décisions</u> : ⇒ Compléter les informations relatives à la mise en œuvre de cette formation. ⇒ Réaliser un sondage sur l'intérêt d'une formation et les conditions nécessaires à son succès auprès des Maisons ⇒ Envoi de la cartographie des formations, réalisée par le BNIC aux adhérents.	T.Métais/P.Grimbert	⇒ Envoi de la cartographie des formations ⇒ Sondage à réaliser à travailler et envoyer <u>Deadline</u> : mi-septembre 2023
Question diverse : CA des Gastronomades		
• Proposition de participation au CA des Gastronomades, actions de mise en avant de la gastronomie française avec des chefs et volonté des fondateurs de redynamiser cet événement. • Discussions : Nécessité de prioriser – événement non prioritaire pour le SMC – le BNIC est déjà partenaire.		
Décision : Pas de participation du SMC ou de la DG SMC au CA des Gastronomades	T.Métais	Information des organisateurs

Prochaine Réunion du CA SMC : 30 août 2023 au BNIC